

MAIRIE DU HAILLAN

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 23 mars 2012**

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18heures30 sous la Présidence de Monsieur Bernard LABISTE, Maire.

Signature du cahier de présences.

Présents :

**Monsieur LABISTE, Maire**

**Mme KISS-MANZANERO, M. RIBOT, Mlle BERNEDE, Mme SAVIGNAC, M. LACOSTE, Mme O'PRESCO, M. CONTE, Adjoint au Maire.**

**Mme MENVIELLE, M. SARLANDIE, Mme DUPOUY, M. BOUYSSOU, Mme MARCEL, Mme LALANNE, M. ROUZE, M. FABRE, Mme GUERE, Mme CHOUVAC, M. FORTUNE, M. PECOUT, M. CHAIGNE, M. FOURCAUD, M. DULOUT**

Excusée :

**Madame VASQUEZ**

**Monsieur LAFAURIE**

**Monsieur GHILLAIN**

**Madame HERVO**

**Madame RIBAN**

**Madame MEHALLEL**

**Procuration à Monsieur CONTE**

**Procuration à Madame KISS-MANZANERO**

**Procuration à Monsieur LABISTE**

**Procuration à Monsieur CHAIGNE**

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal accepte la désignation de :**

**Bernard LACOSTE, comme secrétaire de séance titulaire.**

**Isabelle LALANNE, comme secrétaire suppléante.**



## ORDRE DU JOUR

### 1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

#### **Rapporteur : Monsieur Le Maire**

*Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Avant d'ouvrir la séance de ce Conseil, après les terribles évènements survenus ces derniers jours à Toulouse et à Montauban, toute la France est meurtrie par ces assassinats terroristes. Alors, je vais vous demander d'avoir une pensée pour les victimes et pour les familles en observant une minute de silence.*

*En ce qui concerne le compte-rendu de la séance du conseil du 10 février dernier, recueille-t-il votre assentiment ?*

#### **VOTE : UNANIMITE**

#### **Décisions municipales :**

● En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/08 du Conseil Municipal du 28 mars 2008, je vous informe que j'ai été amené à signer les décisions municipales suivantes :

- de signer une convention avec l'association Bordeaux Chanson concernant la mise en place d'une programmation culturelle dans le cadre du Festival Chanson « Le Haillan Chanté » du mercredi 23 mai au dimanche 27 mai 2012 pour une somme forfaitaire de 26 000 euros
- de signer une convention avec le docteur KRASSOULIA-CONRI pour les visites médicales d'admission, le suivi des enfants, l'élaboration des différents protocoles, la formation du personnel et l'information aux familles dans les structures Petite Enfance municipale à raison de 4 heures hebdomadaires au tarif de 40 € par heure. Convention conclue pour 1 an et renouvelable.
- de conclure avec la Société BODET un contrat relatif à la maintenance des équipements de la Salle de sport Georges Ricart pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois pour un montant annuel de 586,04 € T.T.C.
- de renouveler la convention de partenariat « Opération Sac Ados Aquitaine » pour 2012 avec le Conseil Régional d'Aquitaine pour les jeunes de 16 à 22 ans en situation économique et sociale fragile souhaitant réaliser un premier projet de vacances autonomes en France
- de poursuivre l'animation « L'île aux Contes » à la Bibliothèque Multimédia les mercredis ou samedis pour 3 séances et de signer une convention avec chaque intervenant pour un montant prévisionnel de 1 100 €
- de signer une convention avec la société FRANCEBILLET et la société TICKETNET concernant la vente pour le compte de la ville du Haillan des billets de l'ensemble des concerts payants du Festival « Le Haillan Chanté ».
- de signer une convention avec l'association Musique de Nuit Diffusion dans le cadre des Mercredis du Haillan le 21 mars : Guy Klucsevsek et dans le cadre du Haillan Chanté le 25 mai : Sapho, pour une somme forfaitaire de 12 600 €
- de signer une convention avec l'université de Bordeaux II qui permettra de bénéficier de

toutes les actions mises en place par le réseau girondin petite enfance, familles cultures et lien social pour une participation de 996 euros pour 1 an.

- dans le cadre de son Agenda 21 et de sa politique d'Education à l'Environnement, la commune du Haillan met en place un cycle d'interventions autour du thème de l'Arbre et la Forêt durant l'année scolaire 2011-2012, dont une partie de l'animation est confiée à l'association ARBRES et PAYSAGES en GIRONDE pour une somme forfaitaire de 358,80 euros, à l'association ECLORE pour une somme forfaitaire de 1 000 euros, à l'association CISTUDE pour une somme forfaitaire de 780 euros, à l'association FEUILLES de ROUTES pour une somme forfaitaire de 800 euros. Un temps de valorisation des projets est organisé en mai 2012 dans le cadre de la Fête du Printemps.
- d'accueillir en 2012 deux lectures « Vous m'en direz des nouvelles » en collaboration avec l'association culturelle Lettres d'échange à la Bibliothèque Multimédia pour un montant de 700 €
- d'inviter l'éditrice Claude DAGAIL de la Compagnie Créative dans le cadre de TULIKOI, un projet de la Bibliothèque Multimédia avec le lycée horticole Camille Godard autour de la littérature jeunesse et de l'écriture, et de signer une convention avec cette compagnie pour une somme forfaitaire de 1 200 € TTC.
- de signer un contrat d'abonnement d'un an reconductible avec MAILEVA, filiale du groupe La Poste, pour l'envoi de messages (SMS), de régler les sommes dues correspondant au montant mensuel des services MAILEVA consommés

**Monsieur Sarlandie** : *Monsieur le Maire, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs.*

*Depuis le 15 mars, les expulsions de locataires en difficulté sont à nouveau autorisées. Les élus du Front de Gauche (PCF et FG) souhaitent vivement que sur notre commune du Haillan, soit prise la décision d'interdire par arrêté municipal toutes expulsions éventuelles.*

*C'est pour nous un symbole fort, une volonté affirmée d'un combat contre l'insupportable. Cette pratique d'expulsion est injuste, inhumaine, indigne d'un pays comme le nôtre. Elle l'est d'autant plus quand la crise du système libéral frappe si durement nos concitoyens.*

*Nous affirmons ici que cet arrêté anti-expulsion ne suffira pas et qu'il faudra poursuivre l'effort de construction de logements sociaux adaptés aux familles les plus précarisées.*

*Vous trouverez évidemment, Monsieur le Maire, tout le soutien des élus du Front de Gauche qui, comme vous le savez, placent l'**Humain d'abord** au premier rang dans notre République.*

**Monsieur le Maire** : *Cette volonté émane du Front de Gauche et a été aussi formulée en Conseil Communautaire la semaine dernière. Sur le fond, je suis complètement d'accord, mais l'arrêté n'a aucune valeur. Il sera retoqué par le Préfet. Certes, c'est un geste symbolique. Mais avant de décider de signer un arrêté de la sorte, avec le groupe socialiste de la CUB, nous prendrons la semaine prochaine une décision collective sur cet arrêté. Symboliquement, je le comprends et je l'approuve ; légalement, non. Je prends acte de votre demande.*

## **2. N°22/12 – CONTRAT DE CODEVELOPPEMENT 2012-2014 ENTRE LA CUB ET LA VILLE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** : Lecture de la délibération

*Un petit mot sur ce qui a été réalisé. En ce qui concerne les gros travaux de voirie, rappelez-vous de la rue des Graves, la mise en sens unique et la mise en place de la piste cyclable. Il y a eu de multiples opérations sur les travaux, sur les études. Si vous êtes curieux, il existe une*

*petite fiche que je vous ferai passer où vous verrez apparaître toutes les actions qui ont été réalisées ou en partie terminées ou non réalisées sur Le Haillan.*

**Monsieur Pécout** : *Nous notons dans la présentation de la commune que vous revendiquez Le Haillan comme étant une ville de périphérie équilibrée et vous revenez sur votre marotte des trois tiers : un tiers de zones d'activités commerciales, un tiers de zones naturelles, un tiers d'habitat. Il nous semble que vous nous faites des tiers à la César de Pagnol comme avec son Picon-citron-curaçao.*

*Depuis le début de votre mandat où vous nous parlez de vos trois tiers, avec toutes les constructions que vous avez autorisées, le tiers de la zone naturelle s'amaigrit à vue d'œil et vous n'illusionnez plus, sur ce sujet, que vous-même et votre équipe avec la complicité des Verts. Ce n'est pas le fameux parc du Ruisseau avec le transfert de jardins privés dans le domaine public qui augmente la superficie des espaces verts du Haillan. Vous parlez encore de développement du territoire harmonieux sur ces dix dernières années : là aussi, nous avons vu la réaction des habitants du Haillan à la réunion publique sur le PLU, vous avez fait l'unanimité contre vous et vos projets de constructions.*

*Nous notons que vous avez inscrit dans la colonne des faiblesses du Haillan que je cite encore : « la commune souhaite réguler la construction sur son territoire ». Nous serions heureux de savoir comment vous allez vous y prendre depuis le temps que vous nous répétez que vous ne pouvez rien faire si un promoteur veut construire un immeuble sur un terrain vendu par un particulier. Ce qui n'était pas possible jusqu'à aujourd'hui, le deviendrait-il maintenant ?*

*Dans les projets à venir, vous parlez de l'arrivée du tramway, je cite toujours, « sur la commune », dire « aux portes de la commune », serait un terme plus exact, tant il est vrai que vous avez fait des pieds et des mains pour que ce tramway n'arrive pas dans Le Haillan.*

*Toujours dans la colonne des faiblesses de la commune dans son environnement cette fois-ci, on peut lire : « on note parfois quelques difficultés de cohabitation au niveau de la zone d'activités de Berlincan (génératrice de trafic) », il serait intéressant de demander aux riverains leur avis là-dessus. Bref, dans ce contrat, vous vous payez de mots qui vous font plaisir, mais qui ne reflètent pas la réalité que vivent les Haillanais tous les jours.*

*Venons en maintenant aux actions elles-mêmes. Presque la moitié de ces fiches (15/34) ne sont que des études. Seulement, six à sept actions concernent des travaux. Nous nous félicitons de voir enfin poindre les travaux de la rue de Venteille, mais il faudra encore attendre 2013. J'en profite pour saluer tout le travail réalisé par notre citoyen associé Michel Grousset pour en arriver là !*

*Les usagers de la ligne bus « liane 3 » apprécieront la rapidité avec laquelle avance le dossier que vous avez soutenu au détriment du tramway. Je veux parler de la desserte en TCSP (Transport en Commun en Site Propre), « Saint Médard en Jalles, Le Haillan, Bordeaux Centre », qui dans ce contrat 2012/2014 n'est concerné que par des études. Ce qui veut dire que, dans le meilleur des cas, les travaux ne commenceront, au plus tôt, qu'en 2015 !*

*Ne partageant pas votre point de vue sur d'autres actions, nous nous abstenons.*

**Monsieur le Maire** : *Au Haillan, nous n'avons pas que des gens mécontents. Il y a des gens satisfaits parce que nous avons augmenté les logements sociaux. Contrairement au Président de la République actuel, on n'a jamais proposé de construire 30 % de logements en plus comme on voudrait nous l'imposer. En ce qui concerne la nature et les espaces verts, contrairement à ce qui se dit et contrairement aux mensonges quotidiens de votre groupe, les espaces verts ont augmenté au Haillan, les zones agricoles ont augmenté, le parc du Ruisseau n'est pas du tout un couloir où on n'a utilisé que les fonds de parcelles. Petit à petit, il se met en place. Nous ferons un bilan et les gens choisiront.*

*En ce qui concerne le contrat, vous dites que ce ne sont que des études, heureusement que nous avons fait des études pour faire les travaux d'aujourd'hui. La CUB a une certaine façon de travailler, études pré-opérationnelles, études opérationnelles, documents terminés,.... Entre 2000 et 2014, on n'a jamais peut-être autant construit, on n'a jamais autant construit de la voirie, des pistes cyclables, des logements sociaux et protégé certaines zones qui étaient constructibles. Plus tard nous ferons un bilan objectif.*

**Monsieur Dulout** : *Je voudrais vous demander des précisions sur l'étude d'urbanisme du centre ville. A quoi consiste cette étude ?*

**Bernard Lacoste** : *Comme l'a rappelé Monsieur Pécout, on a dit qu'on essayait de contenir le mieux possible l'évolution et les constructions au Haillan. Justement pour avoir une idée un peu plus précise de ce que l'on veut mettre à l'intérieur du Haillan, il y a certaines zones que l'on a volontairement densifiées parce qu'elles font partie des endroits que l'on peut densifier, d'autres qui le sont un peu moins. Donc il faut que l'on ait une vision d'ensemble de certaines zones, en particulier l'épicentre : on va prendre en gros le triangle Los Héros, avenue Pasteur jusqu'ici, plus deux ou trois autres secteurs bien déterminés. Cela sera fait avec la CUB.*

**Monsieur Dulout** : *Sur l'étude, je n'ai pas tout à fait compris de quoi il s'agissait. Est-ce que cette étude dans ses préconisations parle de densification du centre ville ?*

**Monsieur le Maire** : *Contrairement à ce que vous pensez peut-être, tous nos projets d'urbanisme ont été réalisés après des études de faisabilité et d'urbanisme avec l'agence A'Urba. Aujourd'hui, une société, la SPL, vient d'être mise en place et va nous aider à prendre des décisions en ce qui concerne les futurs aménagements. La densification des centres villes fait partie des directives de la CUB et est liée aux transports collectifs. Partout où il y aura une ligne de tramway, un TCSP, un bus, partout il y aura des gens qui y habiteront. Ceci est fait dans le but d'éviter de prendre tous les jours la voiture pour aller à Bordeaux ou dans les zones d'activité. Nous serons très respectueux de ces préconisations communautaires qui vont aussi dans le sens du PLU.*

**Jean-Alain Bouyssou** : *Je voudrais rebondir sur la complicité dont les Verts ont été qualifiés par Monsieur Pécout. La densification n'est pas un gros mot. Les Verts Europe Ecologie, nous souhaitons une densification du centre ville pour éviter l'étalement urbain. C'est faire des économies pour la collectivité, mais c'est faire aussi des économies en gaz à émission effet de serre. On va parler tout à l'heure du Plan de Protection Atmosphère. Plus on construit loin des agglomérations, plus on se déplace en voiture, plus on pollue. Je voudrais ici rappeler que nous avons remis des zones constructibles en zones agricoles grâce à l'AMAP. On n'a pas à rougir de ce qui a été fait sur Le Haillan dans la mesure où on a exigé que les constructions soient du R +2 maximum. Il n'y a aucune agglomération sur la CUB qui a imposé cette norme. En ce qui concerne les logements sociaux, nous n'avons pas non plus à rougir de ce que nous avons fait. Nous manquons cruellement de logements sociaux. Notre collègue du Front de Gauche a parlé des expulsions. Il faut encore plus de logements sociaux et la densification n'est pas un gros mot.*

**Monsieur Chaigne** : *Les Verts n'ont pas été associés sur la densification, mais ils ont été associés sur le tiers d'espace vert. Est-ce que sur Le Haillan, il y a des mètres carrés spontanés qui augmentent la superficie du Haillan ? Vous nous dites que vous n'avez jamais autant construit et qu'il y a de plus en plus d'espace vert. Où prenez-vous les surfaces pour construire, si ce n'est pas sur des espaces verts ? Vous nous traitez de menteurs, mais on peut*

*vous retourner le compliment parce que vous transformez des espaces verts privés en espaces verts publics et vous dites que les surfaces vertes augmentent.*

**Bernard Lacoste** : *Monsieur Chaigne, quand on remplace une maison par un immeuble, on n'entame pas l'espace vert autour. On met peut-être 30 appartements au lieu de 2 maisons, mais on ne touche à rien sur la superficie d'espace vert.*

**Jean-Claude Conte** : *Toutes les constructions d'immeubles ont été faites sur des parcelles qui étaient déjà construites. Ce sont des propriétaires terriens, ce sont des propriétaires privés. Si un jour, vous avez envie de vendre votre maison et que vous la vendez à un promoteur et bien le promoteur fera ce qu'il voudra dans le cadre du PLU.*

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan en Mouvement : 4 ABSTENTIONS**

**Le Haillan pour Tous : 1 VOIX POUR**

**3. N°23/12 – CLASSES TRANSPLANTEES 2012 – ELEMENTAIRE CENTRE – ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2011 CONCERNANT UNE CLASSE TRANSPLANTEE – FIXATION DES TARIFS**

*Rapporteur : Andréa Kiss-Manzanero*

**Andréa Kiss-Manzanero** : Lecture de la délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**4. N°24/12 – – CLASSES TRANSPLANTEES 2012 – ELEMENTAIRE CENTRE – MODIFICATION DE TARIFS DE LA DELIBERATION DU 10 FEVRIER 2012 CONCERNANT UNE CLASSE TRANSPLANTEE – FIXATION DES TARIFS**

*Rapporteur : Andréa Kiss-Manzanero*

**Andréa Kiss-Manzanero**: Lecture de la délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

**5. N°25/12 – CLASSES TRANSPLANTEES 2012 – ELEMENTAIRE CENTRE ET LA LUZERNE – FIXATION DES TARIFS**

*Rapporteur : Andréa Kiss-Manzanero*

**Andréa Kiss-Manzanero** : Lecture de la délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

**6. N°26/12 – COLLEGE EMILE ZOLA – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

*Rapporteur : Andréa Kiss-Manzanero*

**Andréa Kiss-Manzanero** : Lecture de la délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

## **7. N°27/12 – LYCEE SUD MEDOC – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

*Rapporteur : Andréa Kiss-Manzanero*

Andréa Kiss-Manzanero : Lecture de la délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

## **8. N°28/12 – LYCEE PROFESSIONNEL PHILADELPHIE DE GERDE - SUBVENTION**

*Rapporteur : Andréa Kiss-Manzanero*

Andréa Kiss-Manzanero : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

## **9. N°29/12 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION ACTION ANTI-FRELON ASIATIQUE - DECISION**

*Rapporteur : Andréa Kiss-Manzanero*

Andréa Kiss-Manzanero : Lecture de la délibération

Monsieur Fourcaud : *Sait-on à peu près combien d'interventions ils font ?*

Jean-Claude Conte : *Sur la commune, il y a eu 33 nids de détruits dont 9 sur le secteur public et le reste sur le secteur privé. Ils exercent sur cinq communes et ont détruit plus de 200 nids.*

Monsieur le Maire : *Pour faciliter la destruction de ce frelon, la CUB propose aux communes qui le souhaitent d'avoir deux agents formés et équipés. Il y aura deux volontaires des Services Techniques qui participeront à cette formation.*

**VOTE : UNANIMITE**

## **10. N°30/12 – PARTENARIAT ENTRE LES ALSH ET LE TISSU ASSOCIATIF DE LA COMMUNE**

*Rapporteur : Andréa Kiss-Manzanero*

Andréa Kiss-Manzanero : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

## **11. N°31/12 – FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2012 - DECISION**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

Avant de procéder au vote, je vais apporter quelques précisions et ce pour deux raisons essentielles :

- les commentaires récurrents mais pas inutiles sur notre niveau de fiscalité et les augmentations passées
- le résultat 2011 : ce dernier étant cette année encore conséquent, il sera intéressant de le replacer dans son contexte.

Pour répondre à toutes les questions, tout d'abord les faits :

- Les taux votés ce soir
  - o Taxes d'Habitation 19.97%
  - o Taxes Foncières Bâti 30.96%
  - o Taxes Foncières Non Bâti 62.35%
  - o Taux inchangés cette année comme l'an dernier
- Le produit de la fiscalité
  - o 7 millions attendus en 2012 (rappel des bases : Taxes Habitation 12 942 000 €, Taxes Foncières Bâti 14 195 000 €, Taxes Foncières Non Bâti 61 000 €)
  - o 6 millions 6 € inscrits au BP, conforme au réalisé 2011
  - o Progression de 6 % dont 1.8 de base, soit 4.2% de variation dynamique : nous sommes depuis deux exercices dans le cadre d'un développement démographique assujéti aux livraisons d'immeubles
  - o Variation des bases de 5% en Taxes Habitation et 7% en Taxes Foncières Bâti : 377 constructions nouvelles et 99 améliorations en tout genre
- Trois comparatifs
  - o Premièrement : Le taux d'inflation

La revalorisation des bases n'a jamais compensé l'inflation sauf en 2009, 2008 - 1.6 pour 2.8, 2009 - 2.5 pour 1 [je rappelle qu'en 2009, nous avons connu une baisse de nos bases foncières industrielles de 4.7% (soit 200 000€ de produits fiscaux en moins)... , il n'y a pas eu que des bonnes nouvelles]. 2010 - 1.2 de revalorisation des bases pour 1.6 d'inflation, 2011 - 2 pour 2.1, 2012 – prévisionnel 1.8 pour 2.3 d'inflation. Le différentiel est compensé par les économies, la variation dynamique et/ou l'augmentation de taux permettent de nouveaux investissements.

- o Deuxièmement : Notre positionnement dans la CUB.

Taxes Habitation : 11<sup>ème</sup> sur 27, Taxes Foncières Bâti : 20<sup>ème</sup> sur 27.

Le choix politique de favoriser les locataires aux propriétaires, par essence plus fragiles.

Cela montre également notre souhait de ne pas tout faire peser sur la fiscalité, mais aussi d'avoir une véritable ambition politique et solidaire.

- o Troisièmement : Une DGF en deçà de la moyenne des communes

Nous percevons 115€ par habitant, soit la 2ème commune de la CUB à avoir un niveau aussi bas après Ambès, la moyenne étant à peu près le double, à 228€

Des subventions en réduction, conséquence d'un coefficient de solidarité basé sur un potentiel fiscal élevé : héritage fiscal des années 70.

Ces comparatifs ne nous exonèrent en rien, ils nous obligent à encore plus de vigilance : Monsieur le Maire, mes Collègues, l'ensemble du personnel municipal et moi-même y sommes très sensibles.

Par ailleurs, les augmentations passées ont permis :

- des investissements conséquents (gymnase, ESC, restaurant scolaire)
- le développement de nos services en fonctionnement



- de maintenir nos équilibres, même si vous estimez que ces augmentations n'étaient pas destinées aux investissements (conseil du 28 mai 2010).

L'augmentation de nos recettes fiscales, ces trois dernières années, cumulée à la maîtrise de nos dépenses et à la réduction de nos investissements en 2011 va engendrer un résultat conséquent de l'ordre de 3 millions d'euros.

Le report des investissements 2011 (PAE pour l'essentiel) additionné aux nouveaux investissements 2012 (école 700 000 €, tennis 880 000 €, PAE 2.7 millions €, plus les investissements 2013 : gymnase 1.1 millions €, éclairage public et autres gros véhicules...) ne pourra être autofinancé par le résultat excédentaire et il faudra recourir de nouveau à l'emprunt. Nous avons pu ces dernières années grâce à notre résultat, fruit de la conjonction, c'est vrai, du produit fiscal et des recherches d'économies, désendetter la commune. Avec le recul et les événements financiers actuels, la maîtrise de la dette apparaît comme un élément déterminant dans la poursuite de nos investissements et le soutien à l'activité économique locale.

**Monsieur Pécout** : L'augmentation des bases et la croissance de la population conduisent à une augmentation du produit de la fiscalité locale de 700 000 €, soit 1.8% avec les bases, 4.2% avec le dynamique. Nous rappelons que l'augmentation des taux décidée les deux premières années de votre mandat produit encore son effet cette année grâce à l'arrivée de nouveaux habitants. En 2011, le produit de la fiscalité a déjà augmenté de 850 000 €. Compte tenu de cette augmentation mécanique du produit des impôts et du résultat excédentaire de 3 millions que vous venez d'annoncer, nous pensons qu'une diminution des taux aurait été un acte politique fort en faveur du pouvoir d'achat des ménages.

**Monsieur Dulout** : Lors du vote du budget primitif, j'avais réclamé que ces taux soient identiques à ceux de l'année précédente. Comme c'est le cas, je voterai ces taux.

**Philippe Ribot** : Pour revenir sur l'intervention de Monsieur Pécout que je trouve succincte cette fois-ci et beaucoup plus sur le fond que d'habitude et qui pour une fois permet d'apporter une réponse. La fiscalité est pour vous un vrai problème. C'est pourtant le reflet à la fois de la solidarité et l'appartenance à une collectivité. Si vous touchez à la fiscalité, il va falloir aller plus loin en disant que vous diminuez la fiscalité, parce qu'à ce moment là, soit vous diminuez les futurs investissements, soit vous recourez à l'emprunt. Soit vous diminuez les investissements, et il faudra dire lesquels, soit vous diminuez le fonctionnement, et il faudra dire encore lequel (cela peut être les frais de personnel, comme vous le dites à chaque fois que vous votez le budget). Cela serait au moins intéressant que vous alliez au bout de votre raisonnement et là on pourrait avoir un débat de fond. Parce que dire qu'on peut diminuer les impôts, c'est toujours possible, mais il y a un prix pour les diminuer et il y aura des conséquences en les diminuant. Avec tous les investissements que nous avons à faire, on peut effectivement ne pas les augmenter. Le fruit de la fiscalité est la solidarité, faire payer à certains pour que d'autres ne paient pas ou puissent avoir accès à certaines choses gratuites. Le fond du problème peut consister à faire payer le service rendu, c-a-d que quelqu'un qui n'utiliserait rien sur la commune, ne paierait rien. Par ce biais là, on peut faire baisser la fiscalité. Mais dans ce cas là, dans aucun domaine, on ne fait jouer la solidarité.

**Monsieur Pécout** : Vous parlez de 3 millions d'excédent, le budget c'est 14 millions. Cela fait 21% d'excédent. Cela prouve bien qu'on a des recettes largement supérieures à nos besoins.

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**  
**Le Haillan en Mouvement : 4 VOIX CONTRE**  
**Le Haillan pour Tous : 1 VOIX POUR**

#### **12. N°32/12 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Rapporteur : Nicole Savignac*

Nicole Savignac : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

#### **13. N°33/12 – REMUNERATION DES FONCTIONNAIRES EMPLOYES A L'OCCASION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES**

*Rapporteur : Nicole Savignac*

Nicole Savignac : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

#### **14. N°34/12 – REVALORISATION DE LA PRIME ANNUELLE ATTRIBUEE AUX AGENTS TITULAIRES, STAGIAIRES ET NON TITULAIRES CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC DE LA VILLE DU HAILLAN**

*Rapporteur : Nicole Savignac*

Nicole Savignac : Lecture de la délibération

Monsieur Pécout : *Vous connaissez la raison de notre abstention, pour la dernière ligne « de fixer le montant de la prime pour les Assistantes Maternelles à 642 euros pour l'année ». On trouve que ce n'est pas assez.*

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**  
**Le Haillan en Mouvement : 4 ABSTENTIONS**  
**Le Haillan pour Tous : 1 VOIX POUR**

#### **15. N°35/12 – PAE DU RUISSEAU – ACQUISITION MONNE-DECROIX**

*Rapporteur : Bernard Lacoste*

Bernard Lacoste : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

#### **16. N°36/12 – REVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (PPA) DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE**

*Rapporteur : Jean-Alain Bouyssou*

**Jean-Alain Bouyssou** : Lecture de la délibération

**Monsieur Dulout** : *J'ai lu le résumé de ce plan avec attention et en particulier une zone concernant l'aéroport. Les mesures concernant l'aéroport sont faites apparemment in situ dont les zones adjacentes ne paraissent pas évaluées. Depuis longtemps, l'association des riverains de l'aéroport constate que les toits des habitations qui sont dans ces zones là, les zones A et B, sont anormalement noircies, probablement par les oxydes d'azote, probablement par les particules en suspension qui par gravité doivent tomber un jour ou l'autre. Comme le prévoit ce plan, je demande qu'une modification soit apportée pour que des mesures puissent être faites dans ces zones adjacentes, qu'un arrêté préfectoral soit pris pour que ces zones autour de l'aéroport soient mesurées compte tenu des conséquences que je viens de signaler.*

**Jean-Alain Bouyssou** : *Dans le cadre de la charte de l'environnement, ce problème a été soulevé par Jean-Claude et moi-même, et nous avons interpellé AIRAQ. La difficulté est que techniquement ces micros particules extrêmement fines, ne sont pas mesurables. Ils sont en train d'évoluer dans leur technique de mesures, et bien entendu dans ce plan de protection qui est soumis à l'accord des différentes communes, ces mesures sont effectivement considérées.*

**Monsieur Dulout** : *Il faut être vraiment crédule pour croire à cette réponse puisque les particules en suspension qui sont émises en général par les transports routiers, sont parfaitement mesurables. Donc, peut-être qu'à une certaine altitude, elles ne le sont plus, mais comme je le disais toute à l'heure, par gravité, elles retombent toujours un jour ou l'autre. Il me paraît assez étonnant que l'on ait pu vous faire cette réponse, ou bien vous avez mal compris, ou bien les gens qui vous l'ont faite sont incompetents.*

**Jean-Claude Conte** : *Quand on parle des particules, effectivement, nous avons eu ce débat dans la semaine puisque nous avons la CCE à l'aéroport. C'est la réponse que l'organisme qui contrôle a faite sur les micros particules. Par contre, sur la pollution en général autour de l'aéroport, il y a trente et quelques points de contrôle, et il a été noté que dans les endroits où il y avait une circulation de véhicules, la pollution augmentait de 50%. Donc on ne peut pas dire que la pollution vient essentiellement des avions.*

**Monsieur Chaigne** : *Quel est le statut de cette association AIRAQ ?*

**Monsieur le Maire** : *Elle est indépendante.*

**Monsieur Dulout** : *Je voudrais dire que les réponses de Messieurs Conte et Bouyssou ne me satisfassent pas. Je pense qu'ils se font abuser par les gens de cette association.*

**Jean-Alain Bouyssou** : *Dans ces réunions, il n'y a pas que les représentants du Haillan qui se font abuser, il y a des gens de la SEPANSO, des gens extrêmement qualifiés. La réponse faite par AIRAQ est que les micros particules et notamment la suie qui retombent sur les toitures, sont des mesures qu'ils ne peuvent pas pour l'instant effectuer.*

**Jean-Claude Conte** : *Dans tous les cas, nous ne sommes pas satisfaits des réponses et surtout des résultats. Maintenant si on nous dit que ce n'est pas possible de les mesurer, du moins de séparer les particules qui viennent des automobiles de celles qui viennent des*

*aéronefs, je n'ai pas les compétences pour savoir si c'est faisable ou pas. Je pense que c'est un organisme qui a toutes les compétences.*

**VOTE : UNANIMITE**

**17. N°37/12 – PROGRAMME AMÉNAGEMENTS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS – STADE ABEL LAPORTE**

*Rapporteur : Eric Fabre*

**Eric Fabre** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**Monsieur le Maire** : *C'était la dernière délibération. Je vous souhaite une bonne soirée et un bon weekend.*

**Bernard LACOSTE**  
Secrétaire de Séance

**Bernard LABISTE**  
Maire, Vice-Président de la C.U.B.